



Ville de
Kingersheim

Le Maire

592/2026

Arrêté portant délégation de fonction et de signature Monsieur Denis Suss, quatrième Conseiller municipal délégué

Le Maire de la Ville de Kingersheim

Le 17 septembre 2026

- Vu l'articles L 2122 – 18 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil municipal en date du 22 mars 2026 fixant le nombre des Adjoints au maire,
- Vu le procès-verbal d'installation du Conseil municipal en date du 22 mars 2026 élisant le Maire et les adjoints et fixant les délégations aux adjoints,
- Vu l'arrêté n° 133/2026 du 27 mars 2026 portant délégation de fonction et de signature à Madame Emilie Hammerer, 3^{ème} adjointe au Maire,
- Vu l'arrêté n° 134/2026 du 27 mars 2026 portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Arnaud Rollin, 4^{ème} adjoint au Maire,
- Vu La délibération du Conseil municipal en date du 16 septembre 2026 fixant les indemnités des élus,
- Vu le Procès-verbal du Conseil municipal du 16 septembre 2026 présentant les délégations des Conseillers municipaux délégués,

CONSIDERANT la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction et de signature du maire au bénéfice de Monsieur **Denis Suss, quatrième Conseiller municipal délégué au patrimoine vert et à la protection de la biodiversité**, auprès de Emilie Hammerer (3^{ème} adjointe au Maire) et Arnaud Rollin (4^{ème} adjoint au Maire)

ARRETE

Article 1 – Délégation de fonction et de signature est donnée à Monsieur Denis Suss auprès de Madame Emilie Hammerer dans les domaines suivants :

- **Protection de la biodiversité et sensibilisation des publics** : toute question à la biodiversité et la sensibilisation des publics dont notamment la fête de la nature et le copil « nature en ville ».

Article 2 - Délégation de fonction et de signature est donnée à Monsieur Denis Suss auprès de Monsieur Arnaud Rollin dans les domaines suivants :

- **Patrimoine vert** : toute question relative aux Espace Verts municipaux, aux forêts et à la gestion technique des cimetières dont notamment les relations avec l'ONF et les projet municipaux de renaturation.

Article 3 – La présente délégation est consentie par le Maire, sous sa responsabilité et sous sa surveillance. Le délégataire rendra compte à Monsieur le Maire, sans délai, de toutes les décisions prises et actes signés à ce titre.



Article 4 – La présente délégation prendra effet à compter du 1^{er} octobre 2026.

Article 5 – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif territorialement compétent de Strasbourg dans un délai de deux (2) mois à compter de la notification ou de la publication dans les conditions réglementaires habituelles. Le Tribunal administratif territorialement compétent peut être aussi saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

Article 6 – Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans les conditions réglementaires habituelles, notifié à l'intéressée et dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Mulhouse,
- Le Service de Gestion Comptable
- Monsieur le Procureur de la République
- Service du Personnel,

Le Maire
signé
Laurent Riche

Pour ampliation,
Le Maire



Arrêté notifié le :

25 SEP. 2026

Signature de l'intéressé :
Denis Suss